

La loi sur l'autonomie
une première étape du
programme du président

Les extraits du programme

l'enseignement supérieur apparaît de plus en plus comme le ressort principal des capacités

**d'innovation et de la
compétitivité**

**de notre pays dans une
économie mondialisée.**

Davantage de moyens et Davantage de réforme

- Les unités de recherche seront pleinement intégrées dans les établissements universitaires les plus performants
- les grands organismes de recherche se recentrant sur leur fonctions d'agences de moyens et de façon subsidiaire sur leur réseau de laboratoires propres).
- Zones franches

Déficit de gouvernance et de pilotage.

- Conseils d'administrations pléthoriques.
- Leurs présidents ont des pouvoirs faibles, un mandat limité
- autonomie réelle pour les universités volontaires.
- leur budget : intégralité des moyens, l'ensemble des personnels patrimoine immobilier

- l'orientation sélective à l'entrée des universités : plus une question taboue
- mieux réguler le financement des filières sans débouché.
- Emplois réservés aux étudiants
- Prêt à taux zéro
- Modulation des droits d'inscription

Il faut réformer l'université

Mais prend on la bonne direction ?

- Taux d'échec des étudiants élevé
- Vétusté des locaux paupérisation
- Charges des enseignants chercheurs

Le pays a besoin

- de jeunes qualifiés
- de plus de recherche

Les évolutions passées

- 1968 : La loi Faure : autonomie, participation, pluridisciplinarité
- 1984 : La loi Savary a créé :
 - Un service public d'enseignement supérieur
 - EPCSCP
 - Article 20

IL FAUT UN DEBAT

- Réel et sans urgence
- Pluraliste et démocratique
- Assemblées générales
- Assises de l'enseignement supérieur

**Il faut réaffirmer les valeurs du
service public**